

Décrets, arrêtés, circulaires

Textes généraux

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 30 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 27 octobre 2005 portant composition de la commission d'appel d'offres pour les marchés publics passés par le musée de l'Orangerie des Tuileries, à Paris

NOR: MCCB0600917A

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 21 et 25 ;

Vu l'arrêté du 5 août 1991, modifié par l'arrêté du 19 novembre 2003, relatif à l'organisation de la direction des musées de France ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1998 érigeant des musées nationaux en service à compétence nationale ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 portant composition de la commission d'appel d'offres pour les marchés publics passés par le musée de l'Orangerie des Tuileries, à Paris, Arrête :

Article 1

Le dernier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 27 octobre 2005 susvisé est remplacé par :

« La commission se réunit, sur convocation, dans les conditions prévues à l'article 25 du code des marchés publics. »

Article 2

La directrice des musées de France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 2006.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des musées de France,

F. Mariani-Ducray